



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA
Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricole
57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex
Siret : 193 818 192 00026
Numéro d'activité : 82.38.P000838
Tél : 04 74 20 44 66
Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr
Site internet : www.formagri38.fr



Accompagnement à la VAE

Validation des Acquis de l'Expérience
Diplômes du Ministère de l'Agriculture



Objectifs de l'accompagnement

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une durée minimale de 1 an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle concerne les métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural. L'accompagnement concerne des diplômes aussi différents que le BP en industrie agro-alimentaire, le BTS GPN ou le BPREA.

Salarié, chef d'entreprise ou à la recherche d'un emploi : vous pouvez solliciter l'aide de votre employeur si vous le souhaitez. A aucun moment vous n'êtes tenu(e) d'avertir votre employeur de la démarche.

Objectifs professionnels

- > Obtenir une certification
- > Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- > Valider son expérience pour soi
- > Faire reconnaître ses compétences
- > Obtenir un niveau de qualification pour accéder à une formation d'un niveau supérieur
- > S'inscrire à un concours
- > Changer d'emploi
- > Évoluer professionnellement
- > Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- > Développer la confiance en soi

TAUX DE PRÉSENTATION DU DOSSIER VAE DEVANT LE JURY : 100 %

CANDIDATS ACCOMPAGNES :
> 2022 : 9 candidats
> 2021 : 15 candidats
> 2020 : Pas de candidat

SATISFACTION 2022 : 9,8
SATISFACTION SUR 2 ANS : NC

DURÉE
> Selon parcours, en moyenne 14h d'accompagnement

EFFECTIF
> 1 personne (suivi individuel)

PROCHAINE SESSION
> Tout au long de l'année
DÉLAIS D'ACCÈS
> Minimum 7 jours après obtention du financement

CONTACT
> myriam.morizur@educagri.fr

Organisation de la formation

Vous pourrez accéder à l'accompagnement tout au long de l'année dès réception de votre avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE (recevabilité).

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel. La durée de l'accompagnement sera individualisée suite au positionnement qui aura été fait par l'accompagnateur lors d'un entretien préalable.

L'ensemble de la démarche dure entre huit et douze mois (de la définition du projet jusqu'à l'entretien de validation devant le jury). La majorité de la rédaction du dossier s'effectue en autonomie, il faut prévoir en moyenne 70h de travail personnel.

Méthodes et modalités pédagogiques

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation. Il comprend également la préparation à l'entretien avec le jury.

Les phases d'entretien avec l'accompagnateur se feront en centre de formation selon un calendrier de travail défini au préalable et qui pourra s'adapter à votre organisation personnelle. L'accompagnateur s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

Les moyens pédagogiques seront définis en amont avec le candidat et notés sur une convention.

Pré-requis et conditions d'admission

Les candidats doivent :

> Afin d'accéder à l'inscription au diplôme par la voie de la VAE, il est nécessaire de réaliser une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818*02).

Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l'année. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

> La VAE est gratuite, l'accompagnement seul est payant et non obligatoire mais recommandé.

> 70 euros de l'heure, il faut compter en moyenne 14h suivant le niveau et l'autonomie du candidat ; Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.

> En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique.

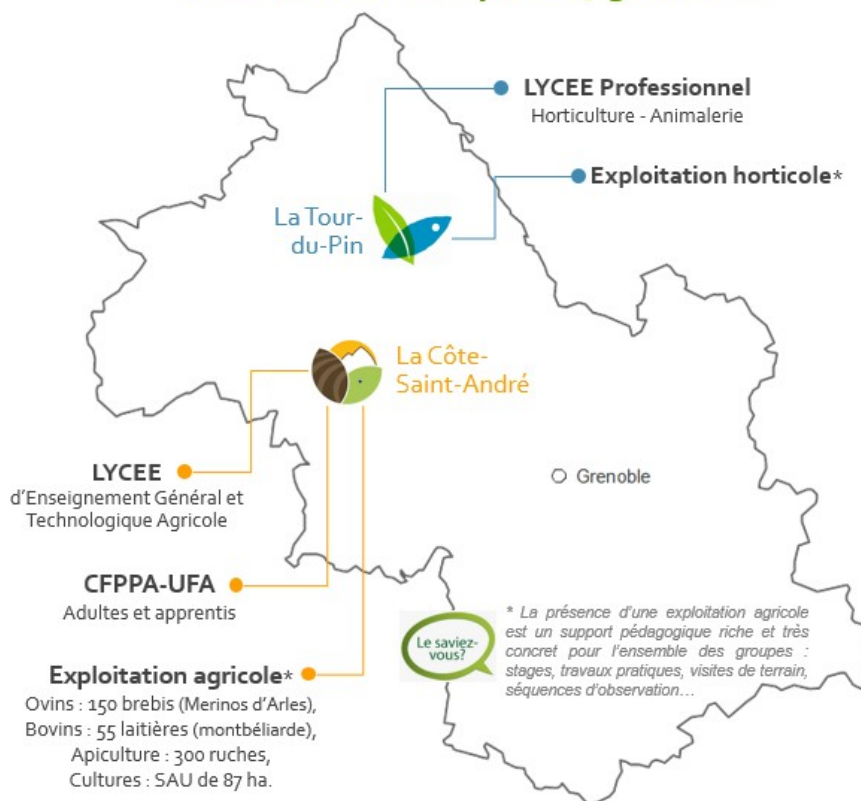
> Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle)...

Obtention de la VAE

> Vous transmettez à l'autorité certificatrice un dossier décrivant votre expérience. La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation. Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.



1 établissement public, 5 centres



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cde Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage

- > Le BTSa GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...